

Comment passer l'hiver 2022 sans faire exploser sa facture d'énergie ?

Les préconisations de Franck Annamayer, Président de Sonergia

Quelques rappels

Le secteur du bâtiment (habitations, bureaux, locaux commerciaux...) est très consommateur d'énergie (> 40 % selon les estimations de l'Union européenne).

⚠ Bien distinguer les termes sobriété et efficacité énergétique

La sobriété énergétique désigne la diminution des consommations d'énergie par des changements de mode de vie et/ou transformations sociales tandis que l'efficacité énergétique représente le rapport entre l'énergie utilisée par un bâtiment et celle qu'il consomme, pour faire varier ce rapport dans le sens souhaité (celui des économies d'énergie réelles), il va falloir agir sur le bâtiment lui-même, par exemple en entreprenant des travaux de rénovation énergétique !

⚠ Si vous êtes locataires, vous pourrez librement agir sur le volet de la **sobriété**, EN REVANCHE concernant celui de l'**efficacité énergétique**, il faudra le plus souvent passer par le propriétaire pour engager des travaux.

1. Sobriété énergétique quelles sont les bonnes pratiques à adopter ? Et quelles économies possibles ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire comment réduire votre facture énergétique au travail ? La réponse est simple en consommant moins, mieux et autrement. Cela se traduit par un choix d'équipements moins énergivores et plus performants mais également par des changements de pratiques et de comportements.

- **Bien comprendre sa facture énergétique** par type de dépenses, pour identifier les points sur lesquels travailler & **sensibiliser collaborateurs et collaboratrices** à des gestes simples au quotidien entraîne de réelles économies.

Ces gestes concernent :

- La gestion des locaux
 - Eclairage
 - Eteignez l'éclairage de vos locaux en période d'inoccupation (nuit, week-ends, fermeture...)
 - Eteignez l'éclairage extérieur nocturne de vos locaux
 - Remplacez les éclairages énergivores (néons, lampes halogènes) par des lampes à LED ou basse consommation
 - Optimisez le placement des postes de travail pour profiter au mieux de la lumière naturelle
 - Chauffage/climatisation (économies d'énergie annuelles possibles sont en GWh, selon l'association négaWatt)
 - Régler le chauffage à 19° en période d'occupation : 22 000

Mais attention de bien regarder le taux d'humidité des locaux. Le Gouvernement fait simple et communique sur T° de consigne généralisée de 19°C. Mais c'est un raccourci dangereux. On est très bien à 19°C si peu d'humidité. On est inconfortables à 19°C si fort taux d'humidité...

- Arrêtez la ventilation en période d'inoccupation : 18 000
 - Nommez un-e référent-e « sobriété » par bâtiment : 5 000
 - Réglez la climatisation à 26° en période d'occupation : 2 900
 - Arrêtez la climatisation en inoccupation : 780
 - Eteignez les ballons d'eau chaude dédiés au lave-main : 450
 - Entretenez régulièrement des systèmes de chauffage et de ventilation
- Informatique
 - Réduisez la consommation des appareils informatique (mettre en veille les appareils si absence temporaire, les éteindre si absence longue)
 - Gérez au mieux vos courriels électroniques et navigations web (éviter l'envoi de PJ trop lourdes, supprimez les courriels inutiles et pensez à vider la corbeille)
 - Organisation du travail
 - Privilégiez le télétravail

- Les modes de déplacement
 - Encouragez vis salarié.es à emprunter des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (vélo, co-voiturage, transports en commun)
 - Diminuez la consommation de carburant de votre flotte de véhicules (véhicules électriques ou hybrides, formation des collaborateurs et collaboratrices à l'éco-conduite)

Jetez également un œil à :

- La plateforme **je-decarbone.fr**, à destination des industriels ayant des besoins de décarbonation et d'économies d'énergie
- L'autodiagnostic « **flash diag énergie** » pour analyser vos pratiques en matière d'énergie proposé par la CCI.

A l'heure du numérique il est très pertinent à la fois de pouvoir suivre ses consommations énergétiques en direct via les compteurs intelligents que sont Linky et Gazpar mais également de piloter ces consommations à distance. Les **équipements de GTB** (gestion technique des bâtiments) vont prochainement faire l'objet d'un soutien financier renforcé pour leur installation.

- ⇒ Sonergia ne fait pas que délivrer des primes pour financer des travaux. Nous sommes aussi engagés depuis plusieurs années dans le portage de programmes visant à sensibiliser les publics, et notamment les plus précaires, aux économies d'énergie. Sur les 11 000 ménages que nous avons accompagnés jusqu'en 2021, **l'économie moyenne due au changement de comportement a été évaluée à 15%**.
- ⇒ Il est donc possible, uniquement en changeant ses habitudes, de gagner sur sa facture. Par contre, pour aller plus loin dans les économies, le recours à des travaux de rénovation énergétique sera incontournable.

2. Efficacité énergétique : Quels travaux réaliser ? Par où commencer ? Et quelles sont les aides disponibles ?

2.1. Le commencement : décret tertiaire et audit énergétique.

Si vous êtes **propriétaire** d'un bâtiment à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000m² vous serez assujéti au décret tertiaire, dont l'objectif est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires (40% à horizon 2030), qui à compter de cette année exige des propriétaires (ou locataires) de communiquer sur la plateforme OPERAT avant le 31 décembre les consommations d'énergie de l'année précédente.

Si vous êtes **locataire** de tels locaux veillez à ce que votre propriétaire ait bien pris connaissance de cette exigence ! Il est aussi possible pour vous de vous tourner vers lui afin de mettre en place une

démarche de pilotage de votre consommation d'énergie et d'identification des gisements d'énergie, pour de votre côté réduire vos charges d'exploitation et de sien de valoriser son patrimoine !

- L'Ademe prend d'ailleurs en charge les coûts des audits énergétiques à hauteur de 70% pour les petites entreprises (60% pour les moyennes et 50% pour les grandes). Le reste à charge des entreprises - après financement de l'ADEME - est généralement rentabilisé dès la mise en place des premières actions préconisées par l'étude. Actions en général simples et faciles à déployer.

2.2. L'engagement de travaux de rénovation énergétique

Les aides identifiées :

- Prêt éco-énergie (concerne plutôt les entreprises de + de 3 ans)

Le Prêt Eco-Energie (PEE) permet de financer les entreprises dans leur projet d'investissement s'inscrivant dans des enjeux de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

Ce prêt finance les équipements éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les secteurs industriels et tertiaires.

+ d'info : contacter Bpifrance

- Les CEE

Mis en œuvre depuis 2006 sur le territoire, les Certificats d'Economies d'Energie sont délivrés à tous les consommateurs d'énergie désireux de faire des économies. Ils s'adressent tant aux propriétaires qu'aux locataires d'un bâtiment, dès lors que ce dernier a plus de 2 ans.

Pour simuler le montant de la prime à laquelle vous auriez droit, rendez-vous sur <https://www.chequeecoenergie.com/>

Une fois votre demande de prime effectuée, sollicitez plusieurs devis auprès d'artisans locaux et faites votre choix. **Attention, pour être éligible à la prime CEE, il faut impérativement faire sa demande avant de signer le devis !**

Sont éligibles les travaux d'isolation, de changement du système de chauffage, de pilotage du bâtiment ou encore de ventilation. L'artisan retenu doit obligatoirement être titulaire de la qualification RGE valide au moment des travaux. Dans le cas contraire, la prime CEE vous sera refusée.